

Monsieur Honoré PUIL  
Président  
FONCIER SOLIDAIRE FRANCE  
14, rue Lord BYRON  
75384 PARIS CEDEX 08

Paris, le 17 juin 2022

Objet : Cautionnement – Bail Réel Solidaire

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 6 avril 2022, aux termes duquel l'association Foncier Solidaire France a fait part de ses propositions concernant les clauses devant être insérées dans les actes des preneurs de BRS, afin que les prêts immobiliers destinés à financer l'acquisition de logement en BRS puissent bénéficier de la garantie Crédit Logement.

Nos services juridiques respectifs se sont ainsi réunis le 24 mai 2022 afin de trouver ensemble une solution satisfaisante pour tous.

Ces échanges furent constructifs et ont permis à Crédit Logement de proposer une nouvelle rédaction de ces clauses, que vous trouverez ci-jointe, et qui tiennent au mieux compte des propositions que vous avez formulées.

Nous avons notamment partagé votre analyse concernant certaines stipulations relatives au BRS, qui doivent être insérées non dans l'acte d'acquisition du BRS, mais dans l'offre de prêt immobilier ayant permis l'acquisition de ce bail.

L'avenant-type que nous avons rédigé distingue ainsi clairement les clauses devant figurer au BRS et celles devant figurer dans l'offre de prêt immobilier ; il est en ce sens conforme à vos propositions.

Crédit Logement a également tenu compte de la difficulté des OFS à pouvoir informer le prêteur ou la caution de toute cession à venir du BRS, même si aucun impayé n'a pas été constaté. Notre établissement accepte donc la proposition faite par Foncier Solidaire France consistant à ce que l'OFS, sous réserve de l'autorisation du preneur, communique au créancier prêteur et à la caution la mise en œuvre d'une procédure de rencontre ou d'une démarche en vue de la rupture conventionnelle du bail, dès le début des démarches entreprises.

Nous espérons que l'avenant établi sur ces bases répond à vos attentes et pourra ainsi faciliter le financement des opérations de BRS, auxquelles Crédit Logement a apporté, dès le début, une attention particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Patrick LEPESCHEUX  
Directeur Général Délégué

